

NR -28 %

La Direction d'EDF SA a affiché sa volonté d'aller vite au sujet de la négociation concernant les mesures salariales individuelles.

Pour EDF SA, l'accord 2012 s'inscrit dans le maintien de la structure des accords précédents.

La négociation n'a donc porté exclusivement que sur la rubrique avancement individuel au choix.

Les autres rubriques de l'accord sont soit le résultat de négociations de branche, soit de données statistiques reconduites d'année en année.

Le budget consacré à la rubrique avancements individuels au choix a été proposé à 1,3 %. Pour mémoire, il était de 1,85 % en 2010 et 1,80 % en 2011.

La délégation FO a indiqué que **cette proposition était inacceptable** car elle induisait un nombre important de NR en moins à distribuer, soit - **28 % dans le cadre des avancements au choix au 1^{er} Janvier 2012 et dans le cadre des changements de groupe fonctionnel (GF) dans l'emploi.**

Une nouvelle fois, comme pour l'accord salarial de branche 2012, **ce sont les salariés qui vont faire les frais des décisions patronales** alors même que les employeurs ont annoncé comme objectif pour les actionnaires, des dividendes à minima stables pour l'année 2011.

FO Énergie et Mines ne signera pas l'accord proposé et réaffirme que **ce n'est pas aux salariés de payer la crise.**

	2010	2011	2012
Ancienneté	0,55 %	0,55 %	0,55 %
Mesure de grilles (accords de branche 29/01/08)	0,3 %		0,3 %
Revalorisation du SNB (accords de branche 24/11/11)	1,2 %	1,1 %	1,3 %
Mobilité	0,4 %	0,4 %	0,4 %
Mesures individuelles diverses	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Avancements individuels au choix ¹	1,85 %	1,8 %	1,3 %
Complément exceptionnel ²		0,3 %	
Soit un global en niveau	4,4 %	4,25 %	3,95 %

¹ Avancements individuels au choix AIC : regroupe les avancements au choix et les GF ADP

² Complément exceptionnel versé sous forme d'une revalorisation du SNB de 0,3 % en moyenne.